

## Biomasse-énergie : avec ou sans les banques ?

Jean CECH, 16 Décembre 2016



**La biomasse-énergie n'a pas bonne presse, dit-on, dans les milieux financiers. Son avenir est-il dès lors lié aux nouveaux outils de financement alternatif ? La réflexion est en cours.**

« *Projet de biomasse-énergie local cherche investisseurs solidaires* ». Le thème des 13<sup>èmes</sup> Rencontres de la biomasse, le 22 novembre dernier, se voulait sans ambiguïté. Et d'entrée de jeu, Axelle Valembos, spécialiste chez Enbosco des solutions financières orientées vers un avenir durable, posait clairement le problème. Si le monde bancaire traditionnel est de plus en plus à l'écoute des projets liés à l'environnement et à l'énergie, il l'est déjà beaucoup moins lorsqu'il s'agit de biomasse.

Ce n'est donc pas un hasard si cette 13<sup>ème</sup> Rencontre organisée par ValBiom s'était donnée pour ambition d'explorer les pistes ouvertes, ici comme ailleurs, par le financement alternatif, de préférence local et solidaire.

Le concept s'est fortement développé depuis la crise économique de 2008 et plus spécifiquement au cours de ces derniers mois. Nous découvrons aujourd'hui l'extraordinaire multiplicité des options de financement : investisseurs privés, industriels, secteur public, ... crowdfunding, crowdlending, crowdinvesting, equity crowdfunding, coopératives locales et solidaires (agrées ou non), plateformes spécialisées... Un foisonnement boosté via le web et soutenu à bout de bras par des acteurs comme le réseau Financité ou la SAWB, impliqués de longue date dans une réflexion au niveau social et/ou financier.

Pourtant, le monde bancaire classique n'est pas de facto aux abonnés absents. BNP Paribas Fortis a ainsi développé une expertise en matière de financement des projets liés à la production d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Une cellule dédiée a ainsi été créée et baptisée « Sustainable Energy Services ». Sa mission ? Accompagner les entreprises dans le développement de leurs projets durables. Un accompagnement qui recouvre un examen de la faisabilité des projets, une analyse des risques techniques et financiers, le suivi du dossier d'investissement, y compris l'information et l'assistance en matière d'aides publiques, du cadre législatif et réglementaire en vigueur. Ce modèle, unique au sein du monde bancaire, permet un regard plus avisé sur le financement des projets « verts ». Rencontre avec Quentin Nerinx, conseiller spécial auprès de la cellule « Sustainable Energy Services » (BNP Paribas).

**« L'intervention de financements participatifs conforte aux yeux de la banque la crédibilité du projet biomasse »**

**Jean Cech (Renouvelle) : Les banques sont peu enclines à soutenir des projets liés à la biomasse-énergie. Vous confirmez ?**

**Quentin Nerinx (BNP Paribas) :** Il faut nuancer. Tout dépend des cas. S'il s'agit d'une entreprise qui a son propre *core business* et qui veut investir

en plus dans des moyens de production d'énergie durable, l'approche sera différente que dans le cas d'une entreprise qui a pour seule activité de développer de tels moyens de production. Dans ce deuxième cas, la banque va se concentrer sur l'analyse des caractéristiques technico-financières du projet lui-même, avec une approche des risques correspondante. Alors que dans le premier cas, ce sera d'abord la qualité de l'entreprise qui sera déterminante. Toutefois, si le projet devait présenter des éléments plus faibles, nous avertirons le porteur du projet.

**J.C. : La banque n'est-elle pas nécessairement plus à l'aise dans l'analyse d'un bilan d'entreprise que dans celle d'un business-plan lié à un projet de biométhanisation... Question d'expertise ?**

**Q.N. :** Oui et non. Cela dépend aussi de la banque. Chez nous, l'expertise technique des projets biomasse existe bel et bien, puisque nous suivons depuis quelques années déjà plusieurs dizaines de projets biogaz en Belgique. Mais il est vrai que ce n'est pas courant dans le secteur bancaire en général, qui a généralement peu d'expérience de ce genre de projets. Projets pour lesquels il y a, par ailleurs, des risques réels en termes de gestion opérationnelle, qu'il est difficile de couvrir et qu'il ne faut surtout pas minimiser. Par contre, il est possible de les limiter dans une certaine mesure. C'est ce que nous faisons au sein de la cellule « Sustainable Energy Services ». Les experts qui y travaillent, en plus d'être banquiers, ont également une formation d'ingénieur. Ce qui permet une plus grande et une meilleure compréhension des projets. Ils peuvent donc évaluer au mieux la faisabilité des projets, les risques et la rentabilité des projets de production d'énergie durable. Cet éclairage est essentiel.

**J.C. : D'où vous est venu cet intérêt pour ces démarches industrielles et depuis quand ?**

**Q.N. :** La cellule « Sustainable Energy Services » existe depuis 2008. Cela a démarré avec le développement d'installations photovoltaïques en Flandre où les risques sont bien plus circonscrits qu'en Wallonie. Notre domaine s'est peu à peu étendu au financement de projets liés à d'autres filières énergétiques comme l'éolien, l'hydro, la cogénération, ... et, dans une moindre mesure, le biogaz et la biomasse. La démarche de notre cellule se limitait au départ à aider nos collègues qui sont en contact direct avec la clientèle et qui se trouvaient confrontés à des demandes de financement pour des projets de production d'énergie renouvelable qu'ils comprenaient peu ou mal. Nous agissions et nous agissons toujours en support, en nous limitant à l'analyse de la faisabilité, des risques et de la rentabilité, ainsi qu'au conseil. La banque intervenait au départ surtout dans le financement de projets de grande envergure de dimension parfois internationale comme les grands parcs éoliens, par exemple, pour lesquels notre contribution était très limitée. Suite à la demande du marché, nous intervenons désormais plus directement dans les démarches de financement pour des projets durables de plus petite dimension.



**J.C. : Concrètement, si vous vous trouvez aujourd'hui face à un agriculteur désireux de valoriser énergétiquement ses effluents d'élevage, et qui à la recherche de financement pour développer un tel projet, quelle sera votre première réaction ?**

**Q.N. :** Dans ce cas de figure, nous n'allons pas nous concentrer a priori sur la situation de son exploitation agricole, mais sur la qualité de son projet énergétique. Comment est-il techniquement conçu, quels sont les risques techniques éventuels, comment le porteur de projet envisage-t-il de les couvrir, etc. Cela va nous permettre d'établir notre propre scénario de cash-flow où ces risques seront traduits en chiffres...

**J.C. : Une situation que vous aurez plutôt tendance à évaluer sous l'angle du « pire »...**

**Q.N. :** Effectivement. Ce n'est que sur la base du « worst case scenario » que nous pourrions vérifier la capacité de remboursement du demandeur. Si elle nous semble réelle, nous considérerons que le projet est potentiellement finançable. Le chargé de relation, lui, se concentrera sur l'analyse de la solidité du porteur de projet : est-il digne de confiance, dispose-t-il de l'expertise nécessaire pour mener ce projet à bien, ...

**J.C. : Ce qui tend à confirmer que la banque se montrera, au final, extrêmement sélective face à ce type de dossiers... ?**

**Q.N. :** Oui, parce que nous nous trouvons face à une technologie qui comporte un certain nombre de risques bien réels et à un projet dont la qualité est très étroitement liée à la capacité personnelle du porteur de projet à pouvoir gérer sereinement un maximum de situations complexes. Nous sommes bien loin de la situation d'une installation photovoltaïque où les incertitudes sont typiquement liées à la ressource et qu'on peut évaluer à 10%. En éolien, cela montera entre 15 et 20%. Sur une installation de biogaz, la variabilité est quasiment infinie. Si vous avez face à vous quelqu'un qui gère mal ses intrants, elle peut exploser. A cet égard, notre expertise sera précieuse pour apprécier la solidité des contrats : conventions de partenariats, contrats de fourniture des intrants, droits de superficie éventuels...

**J.C. : Et si, après analyse, vous avez un doute sur la capacité du porteur de projet lui-même à mener son projet, quelle sera votre attitude ?**

**Q.N. :** Nous allons d'abord en discuter franchement avec lui et ensuite envisager ce qu'il est possible de mettre en œuvre pour compenser ce défaut d'expertise. Cela pourrait être un encadrement par des personnes extérieures qui interviendront en tant que consultants. Cela s'ajoutera au coût du projet, certes, mais cela mettra l'ensemble des parties à l'abri d'un risque opérationnel trop important. Je vous le rappelle, nous sommes face à des risques industriels bien réels qui impliqueront de notre part un suivi opérationnel plus soutenu que pour un projet photovoltaïque ou éolien qui peut fonctionner avec un contrôle périodique.

**J.C. : Et si votre interlocuteur s'y refuse, s'estimant assez compétent pour agir seul ?**

**Q.N. :** Nous l'orienterons alors vers d'autres formes de financement, par d'autres acteurs. Il n'en reste pas moins que ces projets sont parmi les plus délicats à réaliser et donc à financer.

**J.C. : Pour vous, cela sera de nature à infléchir votre position ?**

**Q.N. :** Clairement. L'intervention de financements participatifs confortera à nos yeux la crédibilité du projet. D'une part parce que ces financements apportent un complément de fonds propres. D'autre part parce que les coopératives ou les circuits participatifs à l'origine de ces financements jouissent généralement de compétences de terrain poussées. Mais nous savons également que ce mode de financement ne contribuera pas à financer une perte temporaire de cash. En effet, nous ne sommes pas face à un actionnaire qui pourra, le cas échéant – on a vu que les risques étaient nombreux – réinjecter de l'argent dans le processus si cela s'avère nécessaire. Il y a donc là un risque supplémentaire, mais qui peut être compensé par des compétences ajoutées au niveau du porteur de projet.

**J.C. : Serez-vous en mesure d'orienter votre client dans sa recherche d'un financement participatif ?**

**Q.N. :** A priori oui. Mais nous n'avons pas pour autant les compétences d'un bureau d'études. Nous pouvons seulement orienter le demandeur vers des professionnels qui offrent ce type de service.

**J.C. : Après vos huit années de pratique du financement de projets énergétiques et les quelques dizaines de projets biomasse que vous avez été amenés à financer, en quoi votre approche a-t-elle évolué sur ce plan ?**

**Q.N. :** Ce qui me paraît aujourd'hui prépondérant, c'est la forte différence entre les projets biomasse et biogaz au niveau des risques à prendre en considération. La problématique des intrants en matière de biogaz nous ramène principalement à ce que j'appellerai un risque temporaire en termes de rendement. Dans ce cas-ci, on est à la merci d'un incident ou d'une erreur de manipulation dans le fonctionnement opérationnel du système. En biomasse – et je parle ici de projets d'une certaine envergure – on va construire une centrale sur base de bois de catégorie A : sans traces, sans clous, sans anciennes peintures, sans autres déchets... Puis, pour des raisons de rentabilité, on est amené à introduire des produits de moindre qualité. Cela revient en fait à « casser » l'outil de production qui n'était pas prévu pour cela. Cela n'a donc plus rien de temporaire, c'est l'outil lui-même qui est menacé. Cela a causé quelques grosses faillites en Belgique. Dans le premier cas, le risque participe à la mise à niveau du porteur de projet, je dirais à sa formation opérationnelle. Dans le second, on se trouve face à un risque beaucoup plus dommageable.

---

**Source URL:** <http://renouvelle.be/fr/actualite-belgique/biomasse-energie-avec-ou-sans-les-banques>